

REGLES DE SECURITE

1. Considérer une arme comme toujours chargée

La majorité des accidents surviennent avec des armes que l'on croyait vides. La plupart des armes à feu peuvent avoir une balle engagée alors que le chargeur est retiré. On peut aussi croire que le chargeur est vide alors qu'il ne l'est pas. Il y a N raisons de se tromper sur le caractère "chargé" ou "vide" d'une arme à feu, donc on se comportera toujours comme si l'arme était chargée et jamais on ne dira "non mais elle n'est pas chargée !".

2. Ne pas diriger le canon de son arme vers quelque chose que l'on ne veut pas tuer ou détruire

On ne vise jamais une personne, on ne laisse jamais son arme pointer une personne – sauf en situation extrême de danger réel où l'on décide d'utiliser son arme pour se défendre.. Donc dans un stand de tir ou un lieu d'entraînement, un canon ne sera jamais dirigé en direction d'un être humain. On fait donc très attention quand on manipule son arme, puisqu'elle est toujours considérée comme chargée (cf point précédent). Dans certains stands, on voit parfois des armes manipulées et venant à pointer un individu... ceci n'est pas acceptable.

3. Garder l'index hors de la queue de détente tant que l'arme n'est pas pointée sur l'objectif

On ne gagne pas de temps à maintenir l'index sur la queue de détente, hors cela augmente le risque d'accident, de coup tiré par mégarde. La surprise, le stress, la peur font naturellement crisper l'être humain et il n'en faut pas tant pour déclencher un tir si l'index est déjà contre la queue de détente. On laissera donc l'index le long de l'arme tant que l'objectif ne sera pas aligné avec l'arme.

4. Avoir conscience de l'environnement autour de son objectif et des risques tiers

Lors d'un tir, si la cible n'est pas touchée ou si elle est transpercée, quels sont les risques d'atteindre une autre cible que l'on ne souhaite pas détruire ? (que ce soit de manière directe, par ricochet/rebond, par éclat du projectile, etc.) Il est de la responsabilité du tireur d'envisager cela et de ne pas tirer si le risque de blesser un tiers est présent.

Ces règles de sécurité sont une traduction libre des 4 règles de sécurité édictées par le Lieutenant Colonel Jeff Cooper.

